

# BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE TA CHAMBRE (jouets, articles de puériculture...)

Dimanche 5 novembre 2017, 10h-18H

Salle du temps libre à Rochechouart

Dans le cadre de la loi n°87-962 du 30 novembre 1987, relative à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objet, je soussigné(e):

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° : .....

Délivrée le : ..... Par : .....

## Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Articles L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature durant l'année civile en cours (Article R32-9 du Code pénal)

Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour le vide ta chambre du 5 novembre 2017 à Rochechouart. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des organisateurs et m'engage à m'y conformer.

Je réserve : ..... table(s) x 3€ = .....

**Tarif : 1 emplacement en salle ( 1 table d'1,20 m x 0,80 m + 2 chaises) = 3€**

Je joins à mon inscription :

la photocopie recto-verso de ma carte d'identité

Fait à : ..... le : .....

Signature : "lu et approuvé"

## Bulletin à retourner à :

LES LEG'HAND(mairie)

Place du Château

87600 ROCHECHOUART

ou à lesleghand.rocassj@orange.fr

## Inscription et renseignements :

Tèl. : 06 65 34 52 77

Mail : lesleghand.rocassj@orange.fr

# REGLEMENT INTERIEUR

VIDE TA CHAMBRE (jouets, articles de puériculture...)

Dimanche 5 novembre 2017, 10h – 18h

**Article 1 :** Ce vide ta chambre, organisé par l'association les LEG'HAND, se déroulera le dimanche 5 novembre 2017, de 10h à 18h, dans la salle du temps libre, 40 avenue Jean Jaurès, 87600 Rochechouart. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

**Article 2 :** Le prix de l'emplacement est fixé à 3€ la table d'1,20 m x 0,80 m et de 2 chaises fournies. Le règlement se fera par chèque (à l'ordre de LES LEG'HAND) ou en espèce le jour J.

**Article 3 :** Le vide ta chambre est ouvert aux particuliers, non professionnels, pour la vente d'objets personnels et/ou usagés. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.

**Article 4 :** Les emplacements seront réservés dans la limite des places disponibles et attribués au fur et à mesure de l'arrivée des exposants le jour J. L'exposant doit communiquer tous les renseignements demandés pour son inscription, toute demande incomplète ne sera pas prise en compte (bulletin d'inscription).

**Article 5 :** L'accueil des exposants débutera à partir de 8h00 jusqu'à 10h00. Les places non occupées à 10h00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants.

**Article 6 :** La clôture du vide ta chambre se fera à 18h00 pour le public. Le remballage est interdit avant la clôture de la manifestation, sauf avec l'autorisation de l'organisateur. Il est strictement interdit de s'installer sur un emplacement avant l'autorisation de l'organisateur.

**Article 7 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire.

**Article 8 :** Les objets exposés resteront sous la seule responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de pertes, vols, casse ou autres détériorations.

**Article 9 :** Les exposants s'engageront à se conformer à la législation en vigueur. La vente d'armes, de produits toxiques ou inflammables, d'animaux vivants est interdite sur le site. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel et décline toute responsabilité vis-à-vis de la situation juridique et fiscale des exposants.

**Article 10 :** La restauration et la vente de boissons seront exclusivement réservées à l'organisateur.

**Article 11 :** Par sa signature sur le bulletin d'inscription, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à s'y conformer. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

